

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
LE 3 OCTOBRE 2023 À 18 H 35**

AVIS DE CONVOCATION

Le 22 septembre 2023

Prenez avis qu'à la demande de la mairesse de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil est convoquée **le mardi 3 octobre 2023, à 18 h 35, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage, à Montréal**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

(s) Lyne Deslauriers

La secrétaire d'arrondissement

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Autre sujet

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 et le programme décennal d'immobilisations pour les années 2024-2033

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1239574007

Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2024.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1239574006

Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension pour les années 2024 à 2033, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1239574007

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions
budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-
Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville
de Montréal, pour l'exercice financier 2024.

Il est recommandé :
d'adopter et de soumettre, au comité exécutif, les prévisions budgétaires soumises à
l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de
la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2024.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2023-09-19 13:33

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1239574007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 140278 - 1229574003 - 4 octobre 2022 - Adopter et de soumettre, au comité exécutif, les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2023

DESCRIPTION

Le budget de l'arrondissement est planifié et soumis pour adoption au conseil d'arrondissement à chaque année. Il est ensuite déposé au comité exécutif pour être inclus au budget de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Comme prévu au calendrier de la Ville centre, le conseil d'arrondissement doit adopter ses prévisions budgétaires, les transmettre au comité exécutif pour approbation et les faire adopter par le conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a reçu une dotation de la Ville-centre pour ses dépenses de fonctionnement de 52 505 100 \$. À ce transfert s'ajoutent les revenus de taxation locale de 10 480 700 \$ afin de maintenir le niveau de service actuel. Les revenus locaux s'élevant à 3 810 800 \$ ont été indexés par rapport à ceux de l'année précédente. Le budget de dépenses s'élèvera à 66 796 600 \$ pour l'exercice financier 2024.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, l'adoption des prévisions budgétaires 2024 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : il fournit les moyens à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension d'offrir des activités et un milieu de vie sécuritaire et de qualité aux citoyens et une réponse de proximité à leurs besoins. Exemples : pour qu'ils se munissent d'un permis ou d'un certificat d'occupation dont ils ont besoin ou pour qu'ils puissent inscrire un adulte aux activités des centres communautaires offerts en régie ou encore pour qu'ils puissent louer un gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial ou pour tenir une école de printemps de hockey dans un aréna.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour approbation au CE: novembre 2023
Adoption au CM spécial du budget: décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières

Le : 2023-09-19

materielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

materielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

Dossier # : 1239574007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2024.



gdd_grille_analyse_montreal_2030 Prévisions budgétaires 2024.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239574007

Unité administrative responsable : *Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension*

Projet : *Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2024.*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le dossier sur l'adoption des prévisions budgétaires 20232 contribue à la priorité suivante : Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, aux citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Le dossier sur l'adoption des prévisions budgétaires 2023 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Il fournit les moyens à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension d'offrir des activités et un milieu de vie sécuritaire et de qualité aux citoyens et une réponse de proximité à leurs besoins. Exemples : pour qu'ils se munissent d'un permis ou d'un certificat d'occupation dont ils ont besoin ou pour qu'ils puissent inscrire un adulte aux activités des centres communautaires offerts en régie ou encore pour qu'ils puissent louer un gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial ou pour tenir une école de printemps de hockey dans un aréna.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 	X		
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 	X		
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1239574006

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la liste des projets qui constituent le programme
décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray -
Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2024 à 2033,
adopter ce dernier et approuver la transmission au comité
exécutif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- d'approuver la liste des projets qui constitue le Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de même que les montants d'investissements prévus pour ces projets de 2024 à 2033 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal;
- d'approuver la planification budgétaire pour les années 2024 à 2033 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension totalisant des dépenses nettes de 69 810 000 \$ pour les dix prochaines années ou de 6 981 000 \$ par année.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2023-09-19 13:40

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION Dossier # :1239574006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2024 à 2033, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption de l'enveloppe budgétaire du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Pour ce faire, l'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à 69 810 000 \$ pour les dix prochaines années ou à 6 981 000 \$ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 140279 - 1224575001 - 4 octobre 2022 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2023 à 2032, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La programmation 2024 retenue comprend des investissements nets de 6 981 000 \$ qui se répartissent ainsi :

- Programme de protection des bâtiments: 1 658 000 \$
- Programme de réaménagement des parcs: 125 000 \$
- Programme de réfection routière incluant l'aménagement de ruelles vertes: 5 198 000 \$

Le montant indiqué de 6 981 000 \$ représente les dépenses nettes en immobilisations de l'arrondissement par année et ce, pour chacune des dix années du plan décennal d'immobilisations.

JUSTIFICATION

L'approbation de cette programmation est nécessaire à la poursuite des projets déjà amorcés et à la réalisation de nouveaux projets. La sélection des projets a été faite en tenant

compte des priorités du conseil d'arrondissement. Le conseil a l'obligation de se conformer à la demande du comité exécutif et d'adopter le PDI 2024 - 2033.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

« Tel que présenté à la pièce jointe, le Programme décennal d'immobilisations 2024 à 2033 contribue à l'atteinte des priorités 2, 9 et 19 de Montréal 2030 par les résultats attendus suivants :

Priorité 2 : il permettra d'enraciner la nature dans l'arrondissement notamment en augmentant l'indice de la canopée dans les parcs ou par l'aménagement de ruelles vertes.

Priorité 9 : il contribuera à consolider le tissu social dans les quartiers de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par l'aménagement de ruelles vertes qui favorise la socialisation ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.

Priorité 19 : il permettra un milieu de vie de qualité pour les citoyens de l'arrondissement par la réalisation de travaux prioritaires d'aménagement, de réaménagement, de drainage, de plantations dans les parcs, par les travaux sur la mise aux normes des bâtiments (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) ainsi que par les travaux dans les rues visant la sécurité et la mobilité des citoyens de l'arrondissement . »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour approbation au CE des budgets des arrondissements: novembre 2023

Dépôt pour adoption au CM spécial du budget (volet municipal): décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-19

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

Dossier # : 1239574006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2024 à 2033, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.



Grille d'analyse Montréal 2030 - PDI 2024-2033.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239574006

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2024 à 2033, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité de la Ville de Montréal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Le dossier sur le Programme décennal d'immobilisations 2023 à 2032 contribue aux priorités suivantes :</i> <i>Priorité 2 : Enraciner la nature et ville notamment en mettant les espaces verts au cœur de la prise de décision.</i> <i>Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services.</i> <i>Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Le dossier sur le Programme décennal d'immobilisations 2023 à 2032 contribue à l'atteinte des priorités 2, 9 et 19 de Montréal 2030 par les résultats attendus suivants :

Priorité 2 : il permettra d'enraciner la nature dans l'arrondissement notamment en augmentant l'indice de la canopée dans les parcs l'aménagement de ruelles vertes.

Priorité 9 : il contribuera à consolider le tissu social dans les quartiers de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par l'aménagement de ruelles vertes qui favorise la socialisation ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.

Priorité 19 : il permettra un milieu de vie de qualité pour les citoyens de l'arrondissement par la réalisation de travaux prioritaires d'aménagement, de réaménagement, de drainage, de plantations dans les parcs, par les travaux sur la mise aux normes des bâtiments (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) ainsi que par les travaux dans les rues visant la sécurité et la mobilité des citoyens de l'arrondissement. »

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 			X
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 			X
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle